—

M. le docteur Gaultier de Claubry nous apprend que M. le comte de Chifflet a été enlevé de son château de Recologne, près de Besançon, et pris comme otage par l'ennemi parce que son village ne pouvait payer en quelques heures une somme de quarante-huit mille francs

Ancien pair de France sous la Restauration, M. de Chifflet représente l'une des familles comtoises les plus distinguées ; — il touche à sa quatre-vingtième année.

—

Le général d'Aurelle de Paladines, arrivé la nuit précédente à l'état-major de l'Elysée, a pris, dès hier matin, le commandement supérieur des gardes nationales de la Seine.

L'énergie, l'inflexible rigueur du nouveau chef sont autant de gages en faveur de l'ordre, et nous avons lieu d'espérer que les pillages des postes des gardiens de la paix, accomplis cet après-midi, dans le quartier de la Sorbonne, n'auront pas de seconde édition.

—

On avait annoncé l'arrivée à Lyon des troupes de la garnison de Belfort qui devaient séjourner dans cette ville. Voici une nouvelle décision prise à son égard: Les troupes de la garnison de Belfort qui devaient être dirigées sur Lyon et ensuite sur Vienne doivent se rendre à Grenoble en passant par Chambéry.

A la date du 28, l'armée de Belfort était à St-Claude (Jura). Elle est probablement aujourd'hui à Nantua.

Nos valeureux soldats soupiraient après le département de l'Ain, comme les Hébreux après la Terre promise. Ils ont fait 200 kilomètres sans sortir des lignes prussiennes, trouvant partout sur leur passage la dévastation et la famine.

—

On prête au nouveau ministre de la marine, M. le vice-amiral Pothuau, l'intention de procéder à d'importantes réformes tendant à de sérieuses économies: la limite d'âge serait abaissée de plusieurs degrés; ainsi les vice-amiraux passeraient dans le cadre de réserve à 63 ans, les contre-amiraux à 60. La retraite courrait pour les capitaines de vaisseau à partir de 58 ans, pour les lieutenants de 52 ans.

Le nombre des officiers en activité se trouverait ainsi réduit, en peu de temps, à des proportions normales.

—

M. Jaureguiberry, député des Basses-Pyrénées, vient d'être promu au grade de vice-amiral.

Les navires anglais coulés dans la Seine.

—

Samedi, lisons-nous dans l'*International*, a été publiée la correspondance concernant les six navires anglais qui ont été coulés dans la Seine par les troupes prussiennes. Il paraît qu'aussitôt que le comte de Granville eût reçu du Havre cette nouvelle, il écrivit à lord A. Loftus, à Berlin, d'ouvrir des pourparlers, à ce sujet, avec les autorités prussiennes, en ajoutant :

» D'après les informations qu'il a reçues, le gouvernement de Sa Majesté ne peut considérer la saisie et la destruction de ces navires comme excusables, et le fait d'avoir tiré sur eux, s'il a eu lieu, demande les explications les plus précises; vous exprimerez l'espoir qu'une enquête sera faite immédiatement à ce sujet, et que, si le général prussien ne donne pas des explications suffisantes, le gouvernement anglais prendra telles mesures que cette affaire exige.

» On a dit dans le temps que le comte de Bismark avait exprimé son regret pour ce qui s'était passé, et avait donné à entendre que les victimes seraient promptement indemnisées. Les vues du chancelier, sur la question de droit, sont constatées dans une dépêche de M. Odo Russell au comte de Granville, en date de Versailles, 8 janvier. M. Russell dit :

» Après avoir reçu, ce matin, le télégramme de Votre Excellence, d'hier après-midi, je me suis rendu auprès du comte de Bismark, et lui ai parlé encore de la question des six navires charbonniers coulés par les autorités prussiennes à Duclair.

« Son Excellence m'a répondu qu'elle n'avait pas encore reçu de rapport détaillé sur cette affaire, mais que les jurisconsultes soutenaient qu'un belligérant avait le droit, dans l'intérêt de sa défense, de saisir les navires neutres dans les eaux intérieures de l'autre belligérant, et que l'indemnité à laquelle les propriétaires avaient droit devait être payée par les vaincus et non par les vainqueurs; que si les vainqueurs admettaient le droit des étrangers et des neutres à une compensation pour la destruction de leurs propriétés dans un Etat envahi, ils adopteraient un principe nouveau et inadmissible dans la guerre ; que tous les jours, des neutres possédant des propriétés en France lui faisaient des demandes d'indemnité qu'il ne pouvait admettre; mais qu'il faisait un trop grand cas de l'amitié et du bon vouloir de l'Angleterre pour accepter cette interprétation de la loi dans le cas actuel, et préférait ce adopter une qui entrât dans les vues du gouvernement de Sa Majesté et donnât une entière satisfaction au peuple Anglais ; qu'il déplorait le traitement auquel les capitaines et les équipages de ces navires avaient été soumis, d'après les rapports qu'il avait lus dans les journaux.

« Il me pria d'exprimer à Votre Excellence tous ses regrets, et me dit que, quand il aurait reçu le rapport officiel des autorités prussiennes, il obtiendrait du roi la permission de payer telle compensation équitable aux propriétaires et aux victimes que pourraient fixer Votre Seigneurie. »

De tout ceci il faut conclure que l'insulte grave faite au pavillon d'Angleterre sera tout simplement lavée et oubliée moyennant une bonne indemnité pécunière.

Voilà un soufflet qui rapportera beaucoup d'argent.

LES PRUSSIENS A PARIS

—

Un Punch à la prussienne

On sait qu'au mépris des conventions arrêtées pour l'entrée des chevaliers de la Sclague à Paris, des officiers en uniforme ont été vus dans différents quartiers.

Jeudi, vers deux heures, trois d'entre eux se présentaient dans le café Bignon, boulevard des Italiens...

Les consommateurs en assez grand nombre qui se trouvaient attablés ne purent contenir un mouvement de surprise et d'indignation.

Déjà un habitué se levait pour signifier à ces audacieux l'ordre de déguerpir, lorsque le plus âgé des trois officiers prussiens, interpellant un garçon de service, lui cria d'une voix de stentor :

« Garçon, un punch flamboyant. Servez chaud et surtout donnez nous des » vases dans lesquels les français n'ont » pas encore bu. »

Ces paroles étaient à peine prononcées qu'un jeune sous-lieutenant des chasseurs de Vincennes, placé au centre du café, appela le garçon, lui glissa quelques mots dans l'oreille et vint s'asseoir en face des officiers prussiens.

Un conflit était imminent.

Plusieurs personnes se disposaient à châtier les insolents.

Le sous-lieutenant voulut intervenir, seul.

—Calmez-vous, messieurs, je vais punir ces trois soldats que je tiens enfin au bout de mon épée, eux qui ne savent se battre que derrière leurs canons.

Et prenant promptement son épée, il la plaça sur le bord de la table.

Pas un officier ne répondit.

Quelques minutes se passèrent dans le plus grand silence.

On s'observait mutuellement ; on examinait la contenance embarrassée des prussiens.

Enfin, on servit le punch.... avec les *vases* demandés.

— Voici, dit l'officier, des vases *tout neufs* dans lesquels, j'ai à peine besoin de vous le dire, les Français n'ont jamais bu. — Allons, vivement, et buvez chaud. Je vous jure que vous avalerez jusqu'à la dernière goutte de ce *punch à la prussienne*.

Ces paroles, prononcées avec une énergie croissante furent couvertes d'applaudissements frénétiques.

La stupeur des prussiens était indicible ; leur pâleur était affreuse.

Après quelques instants d'hésitation, les malheureux prussiens, sur un geste d'impatience de leur audacieux ennemi.... s'empressèrent d'obéir !.....

Leur incroyable lâcheté fût saluée par des huées unanimes.

Enfin, les Prussiens retrouvèrent assez de courage.... pour s'esquiver, et parvinrent, non sans peine, à regagner la voiture qui les avait amenés.

Aux Champs-Elysées.

Le café Marignan, au coin de la rue de ce nom et de l'avenue des Champs-Elysées, dit le *Gaulois*, a été ouvert de force par les Prussiens ; et, à la demande du maître de la maison, un écriteau constatant ce fait l'a préservé de la colère du public, qui voulait aussi le punir de donner à boire aux Prussiens.

Le cirque des Champs-Elysées a donné abri à des nuées de Prussiens, qui s'y sont entassés sans compter. Le malheureux établissement est littéralement saccagé ; les bureaux de contrôle ont servi à faire du feu, et le péristyle a été converti en écurie; les corridors étaient garnis de banquettes en velours, où on a fait du feu pour cuire le dîner et le déjeuner tout autour du cirque. Un matelas, par une farce toute allemande, est suspendu à la hauteur du lustre sur un trapèze. Les lustres sont presque intacts.

Des quantités d'immondices et de morceaux de viande jonchent les banquettes du haut de l'amphithéâtre. Le velours et déchiré et coupé à coups de sabre. Le matin, au moment du départ, les soldats avaient allumé des bougies placées sur les banquettes et les y avaient laissées tout allumées Sans la vigilance du concierge, un incendie effroyable aurait pu se déclarer.

Dans les écuries, où chaque box portait à la craie le nom du propriétaire du cheval occupant, couchaient des soldats. Dans les loges des artistes, tout est sali et à remettre à neuf.

A midi, le public pénétrait dans les Champs-Elysées. Chacun voulait se rendre compte du passage des Prussiens et voir comment, dans un si court espace de temps, et dans une ville comme Paris, ils s'étaient comportés.

Il faut dire que leur conduite a été la même que dans les villages de la banlieue. C'est le même pillage, la même manie de destruction.

Le café des Ambassadeurs, l'Alcazar d'été ont été rudement maltraités ; le café Ledoyen est pillé et presque en ruines.

Les plates-bandes qu'on avait commencé à remettre en état sont labourées par les lourds pieds germains. Les arbustes, les plantes ont été arrachées et emportées.

On a aussitôt envoyé des hommes de corvée pour réparer à la hâte une partie de ces dégâts. Mais auparavant il a fallu songer à nettoyer les allées et les maisons.

L'intérieur du Palais de l'Industrie était d'une saleté révoltante. On a dû ouvrir les portes toutes grandes pour y faire pénétrer l'air.

Le long de l'avenue Uhrich, de l'avenue de la Grande-Armée, les Prussiens ont partout laissé les mêmes traces de leur passage.

La statue de Strasbourg.

En entrant à Paris, dit la *Vérité*, les Prussiens ont usé jusqu'au bout de leur droit de vainqueurs. Ils se sont donné la satisfaction de défiler sous l'Arc-de l'Etoile en poussant des hourrahs et des cris de triomphe. Peut-être n'était-il pas bien glorieux, en somme, de chanter si haut pour avoir pénétré dans une ville dont la famine seule leur ouvrait les portes, mais enfin !...

Arrivés à la place de la Concorde, beaucoup de soldats et même d'officiers, précédés d'une musique militaire qui jouait des valses allemandes, ont racolé dans la foule quelques femmes de mauvaise vie et se sont livrés avec elles à une ronde échevelée autour de la statue de Strasbourg, encore pavoisée de drapeaux, couverte d'immortelles et le visage voilé d'un crêpe noir.

Ces nobles vainqueurs honorent ainsi le courage d'une cité qui a eu le tort de se défendre héroïquement, et qu'ils enchaînent par force, comme un boulet au pied du forçat, à leur empire d'Allemagne. Et ils s'étonneront que Strasbourg les repousse! que Strasbourg veuille rester française !

M. de Bismark a l'habitude d'accuser nos journaux d'impostures, quand ils dénoncent des faits de ce genre à l'indignation publique. Cette fois du moins, les reproches du chancelier fédéral doivent porter plus loin. L'infamie que nous signalons est appréciée comme elle le mérite, à l'heure qu'il est, par la presse anglaise : l'Europe, le monde entier, sauront bientôt le compte qu'il faut faire de la dignité des Prussiens et de leur respect pour l'héroïsme vaincu !

Le départ

Le départ des troupes allemandes a été presque lugubre. Elles se sont perdues dans un brouillard intense.

A huit heures vingt minutes, on ne remarquait plus que cinq ou six officiers d'état-major qui faisaient le tour de la place dans un coucou jaune sale, attelé de deux rosses efflanquées.

Après l'invasion

C'était il y a quinze jours à peine. Le chef d'une des plus grandes maisons de Paris, un éditeur célèbre, reçut une lettre à peu près ainsi conçue :

« Monsieur,

» Voici la guerre qui tire à sa fin ; serez-vous assez bon pour nous indiquer le jour où nous pourrons reprendre chez vous, une fois la paix conclue, la place que nous y occupions, et que nous avons été forcés de quitter momentanément pour prendre les armes ? »

Et savez-vous, dit le *Gaulois*, de qui était signé cette lettre ? Vous croyez peut-être, vous, que ceux qui écrivaient ainsi étaient des mobiles pris par la dernière conscription ? Pas le moins du monde. C'étaient des officiers wurtembergeois, bavarois, ou peut-être même prussiens. Ils étaient employés dans une maison française, et ils trouvaient tout naturel de rentrer en fonctions, après avoir commandé le pillage de nos campagnes et fusillé nos compatriotes.

Ces gens-là n'ont point de pudeur.

Le négociant dont il est question, et que je pourrais nommer, car l'histoire est authentique, répondit qu'il ignorait ce que le temps pourrait apporter d'adoucissement à l'aigreur de nos colères, mais que pour l'heure il sentait incapable de revoir, chez lui, le visage d'un Allemand, et qu'aucun de ceux qui avaient fait à la France de si terribles et de si déloyales blessures ne passerait désormais le seuil de sa maison.

Ignobles procédés de l'occupation prussienne

Le département d'Indre-et-Loire est occupé par les troupes prussiennes en vertu d'un armistice. Dans ces conditions, les règles du droit des gens, du droit de la guerre, les usages des nations civilisées sont que l'armée ennemie vit à ses frais et paye ce qu'elle est forcée de demander au système de réquisitionnement ; en un mot, elle s'efforce de rendre son occupation le moins lourde possible. Telle n'est pas la manière d'agir de la Prusse. L'empire d'Allemagne entend inaugurer dans le monde civilisé un nouveau droit : celui de la force.

Les autorités françaises sont partout remplacées par les autorités prussiennes, l'ennemi vit partout aux dépens de l'habitant ; ce qui ne s'était encore jamais vu, les officiers marchandent avec les villes le prix de leur entretien.

La petite ville d'Azay occupée par 900 hommes et 600 chevaux paye dans une de ses auberges 10 fr. par jour et par homme pour 42 officiers.

M. le marquis de Biencourt arrivant chez lui après le siége de Paris trouve son château occupé de la cave au grenier. Douze officiers dont un colonel s'y *gobergent et font ripaille* à ses frais. Ces messieurs pillent sa cave, sont étonnés et mécontents de ne pas y trouver de vin de Champagne, se font servir trois copieux repas par jour, invitent leurs camarades de Tours, se servent de ses voitures qu'ils brisent et n'ont même pas la pensée dans leur enivrement et leur grossièreté de lui dire une parole d'excuse ou de la plus banale politesse. Bien plus, la ville refusant de payer les conditions extravagantes auxquelles la taxe de l'autorité prussienne l'impose avec injonction d'avoir à payer dans les 24 heures, on menace M. de Biencourt de le faire prisonnier.

Mais voici qui dépasse tout : le prince Frédéric-Charles et le prince héritier viennent, le 19 février, de Tours, leur quartier-général, avec un nombreux état major. Ces princes s'installent au château, se font servir par la maison de M. de Biencourt trois copieux repas à ses frais et s'en retournent le ventre plein, satisfaits de leur journée.

Ces procédés doivent être signalés à l'indignation de tous les gens polis de toutes les nations. M. le marquis de Biencourt a bien fait d'adresser par la voie de la presse, la lettre suivante au prince Frédéric-Charles.

« Château d'Azay-le-Rideau, 21 février.

«Monseigneur,

« Il a plu à votre Altesse royale de venir visiter le château d'Azay. Je suis forcé de dire à votre Altesse royale combien je trouve ses façons étranges et grossières.

« N'oubliez pas, Monseigneur, que vous n'êtes pas au soir d'une bataille; vous occupez le département de l'Indre-et-Loire en vertu des conditions d'un armistice et rien ne vous donne le droit de venir chez moi, de vous y faire servir malgré moi, de manger mon pain et de boire mon vin.

« Les gentilshommes de votre état-major, les officiers de votre armée *et vous* ne savez rien des égards que les gens bien élevés observent entre eux; vous ignorez le respect que, chez les nations civilisées, le vainqueur doit au vaincu.

« En vous asseyant à ma table, en vous faisant héberger à mes frais, en exigeant du vin de Champagne, que je n'avais point, vous me donnez le droit, dont je suis profondément triste, de vous parler comme je le fais.

« En voyant les façons de leur prince, je ne m'étonne plus des procédés parfaitement grossiers des officiers de votre armée, qui souillent ma demeure et se font nourrir chez moi, à mes frais, depuis le 4 février.

» Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression des sentiments d'indignation que j'ai dans le cœur.

« J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, avec le plus profond respect, de votre Altesse royale, le plus humble ennemi.

« Marquis de BIENCOURT.

« P.—S. — On me dit que j'ai eu également *l'honneur*, bien involontaire, de traiter à ma table son Altesse royale le prince héritier. «

---

ciel lui eût parlé; il inclina sa tête et sortit pour exécuter l'ordre comme un esclave soumis.

Les sauvages exprimèrent leur joie par des démonstrations bruyantes ; ils s'occupèrent ensuite des préparatifs du départ.

En très-peu d'instants, ils firent, dans le bois voisin, trois palanquins de lataniers garnis de velours des gazons et ornés de fleurs sauvages. Paul les aida dans ce travail, et cette distraction lui donna un peu d'adoucissement.

Après le coucher du soleil, Aurore, tenant par les mains les deux sœurs Davidson, dit aux Damnés :

— Mes amis, nous nous confions à vous et aux saintes étoiles de Dieu.

Les Vadankéris se disputèrent alors avec une grande vivacité, car ils voulaient tous porter le palanquin d'Aurore.

— Les yeux fermés, je vais choisir les quatre premiers, leur dit la jeune femme en riant.

Paul s'avança pour courir la chance heureuse d'être choisi, mais Aurore lui dit d'un ton sérieux :

— Votre place est à la tête de la caravane ; vous êtes chef de tribu.

Cela dit, elle prit place sur le palanquin ; les deux sœurs l'imitèrent, et on entendit dans les ténèbres une voix mélodieuse qui cria :

— En avant ! mes amis ! et à la garde de Dieu !

Et la caravane partit d'un pas ferme et résolu, comme partaient les tribus nomades aux jours antiques des migrations, lorsqu'elles quittaient le sol stérile pour chercher le sol nourricier et le puits du désert.

VII

Dans une histoire, on ne peut raconter à la fois les évènements qui se passent à la même date et en différent lieux. Il faut, de toute nécessité, donner la priorité aux uns et faire attendre les autres. Mais rien ne sera oublié ; tout doit concourir au but commun.

Un soir, par mer calme, l'embarcation du *Breton* voguait sur la petite île de Fiou, rocher désert où se payaient les rançons des prisonniers tombés aux mains des pirates de Timor.

Pour ne pas irriter les pirates et faire égorger ceux qu'on veut délivrer, on doit prudamment s'abstenir de manifestation hostile. Les Européens doivent avoir le courage de débarquer en ami sur l'Ile de la Rançon, sans jamais excéder le nombre deux. Ils se mettent de cette manière à la merci des pirates, qui, sous un prétexte quelconque, peuvent prendre la Rançon, garder les prisonniers et même massacrer les parlementaires.

Le comte Raymond laissa les deux rameurs et descendir sur l'île ; il était accompagné d'un matelot de Nantes, qui parlait fort bien le malais et devait servir d'interprète au besoin.

Peu de temps après, trois pirogues sortirent d'une petite baie à l'ouest de Timor, et se dirigèrent vers le rocher désert.

Le comte Raymond était sans armes, il attendait les pirates debout sur la pointe du débarquement.

Cinq Malais presque nus et d'un aspect féroce sortirent des pirogues, et le comte ôta son chapeau et les salua poliment, comme il eût fait en présence d'une ambassade anglaise.

Le matelot nantais, peu rassuré par ces visages de Timor, faillit se jeter à la nage au moment où le comte Raymond le prit par le bras pour lui faire exposer le but de sa mission.

Les pirates écoutèrent le petit discours du matelot et tinrent conseil ensuite, avant de répondre. Le comte ramassait de merveilleux coquillages d'azur et d'argent, et les examinait avec l'attention d'un conchyologiste passionné.

Un pirate, chargé probablement de répondre au nom de tous, parla au matelot et lui dit :

— On sait à Timor que le Français a pris des trésors à Banjermassing, et la tribu de fer demande mille piastres de plus pour la rançon du prisonnier Despremonts.

La réponse transmise au comte Raymond, le gentilhomme dit :

— C'est la canaille qu'il faut bâtonner; impossible de trouver parmi ces drôles un homme de bonne foi... Transmettez-leur cette réponse.

Le matelot frissonna de tout son corps, et il se garda bien d'interpréter une phrase qui les aurait fait égorger sur-le-champ. Il prit donc sur lui de proposer, par-dessus le marché, les deux jeunes filles gardées à bord du *Breton*.

Un Malais, transporté de joie, sauta au cou du matelot, et le comte Raymond, trompé par cette ambrassade, qui ressemblait à une agression, tomba sur le Malais, l'arracha du coup de l'interprète et le renversa sur le rocher.

C'est un témoignage d'amitié ! cria le le matelot ; ce Malais est le père de nos deux jeunes filles esclaves.

Le comte s'excusa par signes, et le matelot compléta tout de suite la justification ; il y avait urgence ; les autres Malais avaient déjà mis les mains sur leurs crids.

Un nouveau conseil de pirate fut tenu à l'écart. et il fut proposé au comte Raymond de conduire les deux jeu nes filles; on rendrait alors le prisonnier sans supplément de rançon.

Cela parut raisonnable, et la chaloupe partit avec le Malais pour ramener les deux prisonnières; Raymond resta seul et ne daigna pas s'occuper des pirates: il traça sur le sable une lettre, la première des lettres de l'alphabet, comme par habitude; puis se ravisant tout à coup et se reprochant la coupable inopportunité de cette initiale, il l'effaça et ne songea plus qu'à remplir sa mission et son devoir.

Une seule pirogue n'avait pas abordé l'île; elle se tenait au large et à une distance qui ne permettait pas de distinguer les trois hommes qui la montaient. Des communications par signaux étaient établis entre cette pirogue et les cinq pirates. Lorsque la rançon et les deux prisonnières furent prêtes la pirogue du large s'avança et déposa un prisonnier européen, ou, pour mieux dire, un spectre à face livide, qui excitait à la commisération et montrait sur tout son corps les traces d'une longue et douloureuse captivité.

Le comte Raymond fut touché aux larmes en voyant ce malheureux compatriote; il serra ses mains de squelette, et le conduisit, ou, pour mieux dire, le porta jusqu'au banc de la chaloupe.

— Monsieur le comte, lui dit-il, vous trouverez à bord du *Breton* tous les soins que votre état réclame.

Le prisonnier témoigna d'abord quelque étonnement; mais trop faible pour demander une explication, il répondit par des gestes affectueux aux derniers mots bienveillants du comte Raymond.

Tout l'équipage était sur le pont pour recevoir le comte Despremonts, l'ami de Surcouf, le prisonnier miraculeusement délivré. *Le Breton* était en fête.

Surcouf, debout sur l'échelle, attendait son ami en s'applaudissant du succès de l'entreprise. La chaloupe accosta *le Breton*.